

# REGLEMENT INTERIEUR

## Des espaces jeunesse 2020

### Fonctionnement et horaires :

Les locaux jeunesse sont des espaces où l'accueil est libre, ils sont ouverts à tous **ayant terminé l'école primaire, adhérents** et ayant leur **cotisation au CSC Roland CHARRIER à jour.**

### → **Les jours et horaires d'ouverture pendant les périodes scolaires** (espace jeunes de Montreuil-Bellay) :

- **les mercredis & samedis** : de 14h à 18h
- **les vendredis** : de 17h à 21h

### → **Pendant les vacances scolaires :**

Les matinées seront réservées aux chantiers jeunes ou à la préparation des séjours jeunes sur inscription.

Les locaux « jeunes » sont ouverts :

- *Pour Montreuil-Bellay*, du lundi au vendredi de 14h à 20h, (Hormis les jours de sorties ou d'animations particulières).
- *Pour Le Puy Notre-Dame (semaine paire) et Le Coudray-Macouard (semaine impaire)*, du lundi au vendredi de 14h30 à 18h.

### ☺ responsabilités et documents à fournir :

- ☞ L'équipe d'animation est responsable des jeunes dans le local et lors des activités organisées par le secteur jeunesse du CSC (sorties, soirées, animations cantonales, ...)
- ☞ **Une adhésion** à la structure et **une fiche sanitaire individuelle** sont indispensables pour participer aux activités "jeunesse" payantes
- ☞ Chaque jeune devra s'acquitter du montant de **2€ de cotisation pour l'accès à l'espace jeunes et les animations gratuites**
- ☞ **L'autorisation parentale** pour tous les **transports en véhicules** est demandée en début d'année sur la fiche d'adhésion.
- ☞ Les **inscriptions aux activités payantes** se font à l'accueil du CSC et seront **effectives et définitives au paiement.**

# Droits et devoirs des jeunes

Co-construit avec les jeunes

## 😊 J'ai le droit :

- De venir à partir du moment où j'ai terminé **l'école primaire**.
- De venir et partir quand je souhaite
- De me servir des jeux et du matériel du local (et de les ranger bien sûr !!) en ayant prévenu l'animateur présent auparavant

## 😊 Je dois :

- Respecter et entretenir le matériel et le Local
- Respecter les autres jeunes
- Respecter les animateurs
- Avoir un langage correct
- Ne pas voler le matériel du local
- Ne pas emmener d'objets dangereux (couteaux, cutter...)
- Les consommations :

- Arriver non-alcoolisé et ne pas emmener d'alcool

- Respecter la loi sur la cigarette en vigueur + (interdiction de rouler ses cigarettes dans l'espace jeune)

- Ne pas emmener de produits illégaux, ou arriver au local en ayant consommé des produits

- Respecter la loi sur l'interdiction totale de tout commerce de produits psychoactifs à l'intérieur ou aux abords de l'espace jeunes



## Les sanctions

☞ Selon la faute commise et **après concertation en équipe** :

☞ Un Avertissement



☞ Organisation de temps de régulation



☞ Contact avec les parents



☞ Contact ou signalement auprès de la Municipalité ou des services de police en fonction de la faute



☞ Privation d'une activité ou exclusion temporaire voire définitive du Local

